

## EXAMENS ECRITS UFR ARSH : CONTRÔLE TERMINAL DISTANCIEL

Le Conseil d'UFR du lundi 14 mai a choisi le contrôle terminal « distanciel » comme formule d'examen terminal pour toutes les épreuves écrites prévues pour la première session.

### Quel est ce dispositif ?

Pour toutes les épreuves prévues à partir du mardi 15 mai 8 heures, à l'exception des épreuves de musicologie d'écriture, de formation musicale, d'analyse et d'acoustique, ainsi que de logique en philosophie et d'économie en licence SHA qui nécessitent de demeurer en présentiel :

– Les étudiants reçoivent par mail (à leur adresse [etu.univ-grenoble-alpes.fr](mailto:etu.univ-grenoble-alpes.fr)) et sur la plate forme Moodle (si elle existe pour le cours concerné) le sujet à l'heure prévue sur le calendrier des examens, selon le calendrier initial. Les épreuves qui étaient prévues avant le 15 mai seront replacées et exécutées selon ce même mode ; dans la mesure du possible, elles seront replacées dans le calendrier initial de la période des examens tel qu'on le trouve sur le calendrier de l'UGA (se terminant le 25 mai). En complément, l'enseignant responsable de l'épreuve assure une présence à l'UFR ARSH et pourra distribuer aux étudiants qui le souhaitent une version papier du sujet.

– Ils disposent de la durée prévue initialement (dans le règlement des études) pour réaliser une copie papier, sur papier libre, manuscrite ou, pour les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps et d'un aménagement l'autorisant, imprimée à partir d'un ordinateur.

– Les étudiants qui le souhaitent peuvent composer, sans surveillance, dans l'une des salles du bâtiment ARSH 1, débloqué ce jour.

– Ils identifient leur copie de façon qu'elle soit anonyme : en repliant et en collant un angle de la copie (n° d'étudiant, nom et prénom écrits sur la partie cachée). Toutes les pages doivent être anonymisées.

– Ils indiquent sur la copie : la matière concernée, la filière, l'enseignant responsable de l'épreuve, le sujet choisi et éventuellement leur statut particulier s'ils ne sont pas dans l'inscription principale (L1 Philo en Histoire SHA, Erasmus, etc.). Les pages doivent être numérotées.

– Ils bénéficient d'un délai d'1h supplémentaire à compter de l'heure de fin d'épreuve pour remettre leur copie à l'UFR ARSH, où elle sera recueillie par l'enseignant responsable de l'épreuve contre signature de la liste d'émargement et présentation de la carte d'étudiant.

*Ex. : soit une épreuve de 4 heures prévue initialement à 8h à l'ARSH. Le sujet est envoyé à 8h ; les étudiants doivent remettre leur copie avant 13h.*

### Indications supplémentaires :

Les enseignants constituent des sujets (plusieurs sujets par épreuve sauf cas exceptionnel) portant sur les cours effectués avant le 5 avril, date du blocage du bâtiment. Il leur a été recommandé de privilégier les sujets de réflexion.

### Cas particuliers :

- Les étudiants bénéficiant de tiers-temps continuent à en bénéficier. L'heure de remise de la copie doit donc être calculée avec le tiers temps portant sur la durée initiale de l'épreuve.
- Les étudiants bénéficiant de tiers-temps et de l'assistance d'un secrétaire ou d'un ordinateur fourni par l'UFR devront se présenter comme convenu auprès des services de scolarité et continueront de composer sur le campus comme prévu initialement.
- Certaines épreuves peuvent être déplacées ; elles ne seront jamais avancées par rapport au calendrier initial.
- Les examens oraux sont maintenus et se déroulent dans des locaux universitaires indiqués aux étudiants.

En raison de la charge d'organisation de ce dispositif, il ne sera pas possible de répondre aux questions individuelles posées par téléphone ou par mail.